MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Décision du 28 février 2024 portant délégation de signature

(Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : *IOMV2406102S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le décret du 17 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 15 mars 2023 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, modifiée le 30 novembre 2023 ;

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sylvana Maurade, directrice territoriale à Créteil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sonia-Grazie Didja-Bessala, adjointe, MM. Franck Malaisé et Bellaïd Mezzache, adjoints, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

1. Aux missions dévolues à la direction territoriale de Créteil, telles que définies par la décision du 15 mars 2023 susvisée ;
2. A la gestion de la direction territoriale de Créteil, notamment :
   - à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction dans la limite des crédits alloués ;
   - au renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement) ;
   - aux contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

La présente décision prend effet le 1er mars 2024.

Article 3

La décision du 10 septembre 2021 portant délégation de signature est abrogée (INTV2127575S).

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 28 février 2024.

Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,

Didier LESCHI